

Attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE 2020 et thermique RT 2012

Je soussigné(e) (1),, agissant en qualité(e) (1) de Maître d'ouvrage, atteste que les travaux de, réalisés sur le bâtiment, situé à, ont pris en compte les exigences de la réglementation thermique en vigueur, à savoir :

- La réglementation thermique 2012 (RT 2012) ou la réglementation thermique 2020 (RT 2020) selon les cas,
- Les exigences de performance énergétique pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la climatisation, l'éclairage et la ventilation, conformément aux caractéristiques techniques définies dans le permis de construire ou la déclaration de travaux,
- Les règles de l'art et les normes en vigueur dans le domaine de la construction et de la rénovation énergétique.

Je m'engage à transmettre cette attestation à l'ensemble des intervenants du projet (architectes, bureaux d'études, entreprises de construction, etc.) et à la conserver pendant une durée minimale de cinq ans.

....., le,
Fait pour servir et valoir ce que de droit,
.....,
.....

(1) : Rayer les mentions inutiles,